

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Rhéaume

<https://www.cadre21.org/membres/5913f466f17710aa19e99bcd>

Date d'obtention : 2023-10-17 16:10:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ça encadre les rôles de chacun et balise les interventions à faire. Dans mon rôle d'intervenante, il est important d'uniformiser nos pratiques afin de mieux soutenir les élèves auprès de qui je travaille.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le guide nous aide à mieux intervenir et supporter les élèves. Je vais me sentir plus à l'aise que ce que je fais est la bonne chose à faire, puisque le guide est bien fait et simple d'utilisation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre les étapes afin de soutenir chacun des jeunes impliqués. M'approprier la trousse pour avoir un meilleur sentiment d'efficacité lorsque j'aurai besoin de l'utiliser.